

Chers Frontenaysiens,

Après les moments dramatiques et douloureux de l'été avec la disparition de Brigitte Compétissa, une nouvelle équipe dynamique est en place et travaille aux projets en cours dans le respect des orientations données et dans la perspective de chantiers nouveaux. Brigitte avait placé la barre très haut pour notre Commune et c'est avec toute l'humilité nécessaire mais aussi beaucoup de détermination que je lui succède à la tête de la municipalité. Avant toute chose je tiens à remercier une nouvelle fois celles et ceux qui l'ont accompagnée jusqu'au cimetière de son petit village, qui ont participé au bel hommage qui a rassemblé près de mille personnes au cœur de notre bourg, ou encore qui ont inscrit leurs témoignages dans les registres ouverts à cet effet. Je dois aussi remercier tous les Frontenaysiens qui ont contribué à mon élection et à celle de mon équipe.

La vie de la commune a repris son cours avec son lot quotidien de préoccupations, de réussites ou de problèmes divers... Les travaux du site scolaire et éducatif La Fontaine se poursuivent à bon rythme. Le centre de loisirs est rapidement sorti de terre et devrait être livré avant la période de février, période où nous entreprendrons la rénovation du bâtiment de la restauration scolaire. Que les parents se rassurent, une solution de remplacement basée sur l'utilisation de la salle polyvalente est prévue et tout est fait pour que les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité soient assurées pendant la pause méridienne. Pour continuer sur ce dernier point, il est malheureux de constater que certains jeunes se comportent mal durant ce temps de vie collectif où le respect et le calme doivent s'imposer. Une charte de bonne conduite vient d'être mise en place et j'appelle les parents à l'accompagner pour que cessent les incivilités constatées durant le repas et la pause de midi.

Les usagers de nos établissements scolaires vivent d'autres moments où des comportements inadaptés de « parents-conducteurs » posent des problèmes de circulation et de sécurité : ce sont les moments de dépose et de récupération des élèves. Depuis l'affectation d'un agent municipal à l'entrée de l'école La Fontaine les choses se passent mieux. Pour résoudre la situation de l'école privée j'ai dû mettre à l'étude un nouveau plan de circulation qui sera prochainement expérimenté.

J'ai également sollicité la gendarmerie, en particulier pour la sortie du collège. Encore une fois, j'en appelle au bon sens et au civisme de tous pour éviter sanctions et accidents.

Parmi les choses qui avancent ou qui sont agréables à évoquer il y a l'évènement du Téléthon qui se prépare pour début décembre avec toujours autant de moments spectaculaires et solidaires. Il y a aussi une solution qui se dessine pour la collecte des déchets verts : un emplacement spécifique sera aménagé sur le site communal de la Cielle avec ouverture prévue plusieurs jours par semaine. Encore un peu de patience ! L'achat du Logis se concrétise avec la signature des actes le 16 novembre. Conformément à mes engagements, je ferai tout pour que les Frontenaysiens profitent de leur parc rapidement.

La période des fêtes approche et nous allons retrouver lumières et guirlandes dans notre bourg avec cette année de jolis sapins pour une meilleure mise en valeur de nos commerces. Je terminerai mon premier édito de trait d'union sur cette note joyeuse et en rappelant à tous que décembre nous donne aussi l'occasion de nous rencontrer pour les élections des conseillers de notre future grande région.

Je souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bernard Baraud



Le Maire et ses adjoints

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Avec le numéro des commissions pour chaque élu : voir p.5 en vis à vis



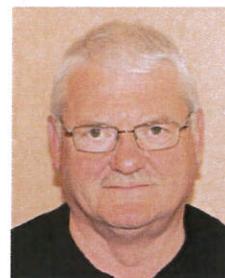
Bernard BARAUD
Maire - Président de toutes
les commissions



Alain CHAUFFIER
1er adjoint
Délégué à la CAN
1, 2, 3, 5, 6, 7, 9



Laurent COCHELIN
2ème adjoint
1, 2, 5, 10



Raymond CAILLETON
3ème adjoint
1, 2, 3, 4



Sylvie BRUMELOT
4ème adjointe
1, 2, 8, 10



Martine PEDROLA
5ème adjointe
1, 2, 6, 8



Katia GABILLIER
1, 2, 5, 7, 9



Cécile DRAUNET
Le Pont
5, 2, 7, 9



Claude POUPINOT
1, 2, 4, 6



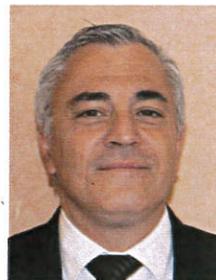
Elisabeth DEGORCE
3, 4, 8, 9



Thierry ALLEAU
Faugerit
1, 3, 4



Valérie MESNARD
3, 4, 9



Olivier POIRAUD
1, 3, 8, 9, 10



Aurélia LAURENT
5, 7, 8



Pierrick CLEMENT
2, 3, 4



Véronique GUIGNÉ
1, 2, 7



Bruno PAROLDO
3, 4, 9, 10



Sandrine DOOLAEGHE
5, 6



Stéphane BARILLOT
Bassée
2, 3, 4



**Brigitte BONNAUD -
TOUCHARD**
1, 2, 6



Michel MAGNERON
4, 6, 10



Sonia THOMAS
3, 5



Cyril RIGAUEAU
5, 7, 8



Chats errants et chats libres



Est considéré comme étant en **divagation** tout chat non identifié et non identifiable situé à plus de 200 mètres des habitations et à plus de 1000 mètres du domicile de son propriétaire.

Pour les chats identifiés : Le fait que votre compagnon soit identifié et se promène à moins de 1000 mètres de votre habitation ne vous dédouane pas des dégâts ou nuisances qu'il pourrait occasionner.

La plupart des propriétaires estiment que leur chat étant un animal indépendant bénéficie d'un statut spécial par rapport au chien, lui permettant d'aller où bon lui semble. En réalité, il n'en est rien en vertu de l'article L211 du code rural, votre ami n'est jamais hors de votre responsabilité : votre voisin n'apprécie pas forcément de trouver les excréments de votre chat tous les matins dans son jardin ou dans son potager. De plus votre animal pourrait se battre avec le chat du voisin, blesser l'un ou l'autre, ou risquer d'attaquer leur rongeur.

Par ailleurs, pensez que dégâts ou divagations sont passibles d'amendes forfaitaires qui peuvent atteindre 150 euros.

Le statut du chat libre : Les chats errants des villes sont en majorité des chats d'appartement abandonnés lâchement par leurs maîtres, qui retournent à la vie sauvage et se multiplient de manière anarchique.

La loi du 6 janvier 1999 a révolutionné le statut des chats. L'article 213.6 du Code rural précise que le maire peut faire procéder à la capture des chats errants en vue de leur stérilisation et leur immatriculation. L'article L211-27 du code rural permet aux associations de protection des animaux d'entrer en collaboration avec la municipalité (qui prend un arrêté à cet effet) pour capturer, stériliser, identifier puis nourrir les chats errants qui n'ont pas de propriétaire et qui peuvent ainsi devenir chats libres. Le chat autrefois errant, devient donc, en quelque sorte, chat citoyen, après identification et stérilisation contrôlées sous l'autorité du maire.



Du nouveau chez vos commerçants !

Le marché de Frontenay-Rohan-Rohan poursuit son expansion avec l'arrivée d'un boucher-charcutier venu compléter l'équipe. Monsieur Ramirez, artisan ambulant pour lequel la qualité est primordiale, propose un large choix de viandes et charcuteries diverses.

Rappel : le marché est présent sur la place de l'église tous les mardis matins (vacances scolaires incluses). Vous pouvez désormais retrouver les commerçants suivants : poissonnier, maraîcher, crémier (fromages de chèvres), rôtisseur et boucher-charcutier.

Si vous n'êtes pas passé par la place de l'église depuis la rentrée scolaire le jeudi soir, vous ne savez peut-être pas encore que **CROQUE NANA** vous propose une gamme importante de produits à emporter : galettes bretonnes, paninis, hamburgers, hot-dogs, sandwich américains, salades composées... ainsi que du sucré avec des glaces italiennes et autres crêpes sucrées. Si vous ne savez pas quoi manger ou n'avez pas le courage de vous mettre encore une fois derrière les fourneaux, **la camionnette de Madame Geay** vous attend dorénavant tous les lundis soirs au lieu du jeudi ! N'hésitez pas à suivre CROQUE NANA sur Facebook/

Technisol, entreprise réalisant chapes liquides et poses de carrelage, s'installera au Pont Vergnaud en début d'année 2016. Après une remise en état de l'atelier et des bureaux, les 17 salariés et leur patron emménageront pour reprendre leur activité dès février à Frontenay-Rohan-Rohan. <http://www.technisol79.com>



Samedi 5 septembre 2015 :

Un apéro festif réussi

« Au détour d'un bief »

Après avoir beaucoup ri des facéties du ventriloque Philibert, les fontenaisiens petits et grands se sont retrouvés sur le site de la Tour du Prince pour boire le verre de l'amitié traditionnellement offert par la municipalité.



Les 400 personnes présentes ont pu se retrouver pour un apéro musical animé par un auteur compositeur fontenaisien « The Spacer ». Ce jeune talent a enchanté les personnes présentes avec des morceaux extraits de son album « My universe » et a largement contribué à faire de ce début de soirée un bon moment de convivialité.

Vers 19h30 un pique-nique géant prenait place avec une programmation musicale toujours locale puisque ce sont des jeunes issus de l'école de musique de Mazières en gâtine le groupe « Gratipoulp » qui ont assuré la première partie. Les tubes populaires qu'ils ont interprété ont eu un franc succès et ont été largement repris par toutes les personnes présentes.



Pour finir c'est un concert du groupe niortais Chiméric Project qui a conduit les spectateurs jusqu'au bout de la nuit avec des sonorités « Pop-rock-électro » servis par la voix douce et puissante de la chanteuse du groupe, Selva.

AGENDA :

NOVEMBRE :

- 21 Loto (APE écoles publiques)
- 28 Goûter (Les Mamans Bis)
- 29 Marché de Noël (Commune)

DECEMBRE :

- 02 Cinéma (SEP)
- 04-05 Téléthon (Commune/associations)
- 05 Marché aux jouets (SEP)
- 6 Elections régionales
- 12 Arbre de Noël (Les Bouts 'Chou)
- 13 Elections régionales
- 16 Cinéma (SEP)
- 30 Cinéma (SEP)

JANVIER :

- 09-10 Structures gonflables (Apel école privée)
- 13 Cinéma (Sep)
- 15 Cérémonie des vœux (Municipalité)
- 16-17 Mini Z



Taille et élagage des végétaux

Il appartient à chaque riverain de lieux et passages publics de tailler ses plantations (haies, arbustes, arbres...).

A défaut de cet entretien obligatoire, le maire peut faire procéder d'office à un élagage dont la charge incombe au propriétaire.

http://plantencyclo.free.fr/sp/nmauric_plantation_reglementation.htm

Les commissions municipales **et leurs vice-présidents**

	Alain Chauffier	Laurent Cochelin	Raymond Cailleton	Sylvie Brumelot	Martine Pedrola
1 - Finances	X				
2 - Personnel Communal	X		X (ateliers)		
3 - Urbanisme, cadre de vie, travaux, accessibilité			X		
4 - Voirie, éclairage public, sécurité, circulation			X		
5 - Animation culturelle et sportive, vie associative, jeunes et citoyenneté		X			
6 - Affaires sociales					X (vice- présidente CCAS)
7 - Vie scolaire et périscolaire, enfance et jeunesse	X				
8 - Economie et développement local				X	
9 - Information et communication	X				
10 - Cimetière		X			

Les adjoints sont disponibles sur rendez vous tous les jours de semaine et le samedi matin.



DELEGATIONS ou REPRESENTATIONS	Titulaire	Suppléant
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS (CAN)	Alain CHAUFFIER	Sylvie BRUMELOT
SYNDICAT MIXTE DU PARC INTERRÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN	Bernard BARAUD	Alain CHAUFFIER
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DU PAYS DU MARAIS POITEVIN DES DEUX-SÈVRES (SIVOM)	Alain CHAUFFIER Olivier POIRAUD	Brigitte BONNAUD-TOUCHARD Sylvie BRUMELOT
SYNDICAT D'ÉNERGIE DES DEUX-SÈVRES (SIEDS)	Raymond CAILLETON	Claude POUPINOT
SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VALLÉE DE LA COURANCE (SMEPDEP)	Thierry ALLEAU Michel MAGNERON	Stéphane BARILLOT
SYNDICAT DE SECOURS ET D'INCENDIE DE LA COURANCE	Raymond CAILLETON Cyril RIGAUEAU Michel MAGNERON	Claude POUPINOT
SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES	Thierry ALLEAU	Michel MAGNERON
COLLÈGE ALBERT CAMUS	Sonia THOMAS	Bruno PAROLDO
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	Alain CHAUFFIER	
COMITÉ NATIONAL ACTION SOCIALE (CNAS)	Martine PEDROLA	
CORRESPONDANT DÉFENSE	Olivier POIRAUD	
F2R EN FÊTE	Katia GABILLIER - Cécile DRAUNET - Cyril RIGAUEAU	

6-13 DÉCEMBRE 2015

ÉLECTIONS RÉGIONALES

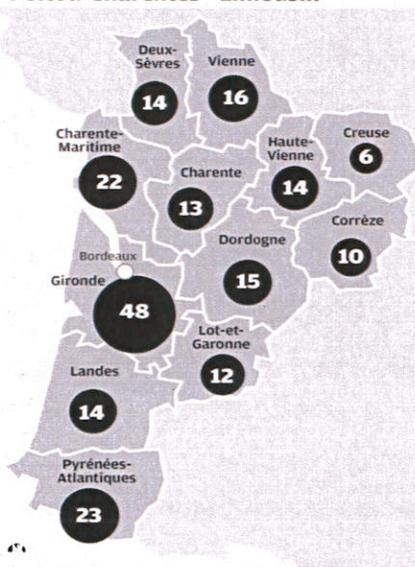
Quand vote-t-on ?

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Pour quoi vote-t-on ?

Il s'agit d'élire les conseillers régionaux, élus pour un mandat de six ans, répartis à travers 13 nouvelles régions. Notre nouvelle grande région rassemble les trois anciennes régions Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

183 sièges à pourvoir en Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin



Que prévoit la réforme ?

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports.

La refonte de la carte des régions, qui passe de 22 à 13 en métropole,

devrait permettre de donner un poids plus important à cet échelon, tant sur le plan géographique que démographique et économique.

Comment vote-t-on ?

Le scrutin régional est un scrutin de listes. Pour les élections régionales, les listes sont régionales mais elles sont composées de sections départementales. Les listes doivent également respecter l'obligation de parité. Le mode de scrutin pour les élections régionales est un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Qui vote ?

Comme pour l'ensemble des élections nationales il faut être âgé de 18 ans révolus pour déposer son bulletin dans l'urne. Il faut aussi être inscrit sur les listes électorales en vigueur au 1/12/15.

En cas d'absence ou d'impossibilité de se déplacer, il est possible de voter par procuration.

L'électeur qui vous remplace doit être inscrit sur la même liste. La procuration est établie à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal d'instance de votre lieu de résidence.

& RECENSEMENT

Comme tous les cinq ans Frontenay-Rohan-Rohan organise son recensement pour la période du 21 janvier au 20 février 2016. A cette occasion, la commune va recruter six agents recenseurs (un agent pour 250 logements). Ainsi, si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau V, BEP, etc., si vous aimez les contacts et connaissez Frontenay comme votre poche, si vous êtes rigoureux, discret, persévérant. Vous devrez être disponible de début janvier à fin février. Si vous remplissez ces conditions, nous vous invitons à présenter votre candidature.



Ne peuvent postuler : les élus de la commune, les personnes en congé parental, les personnes travaillant dans les fonctions publiques à temps partiel choisi, les personnes en cessation progressive d'activité ainsi que les préretraités.

Ne peuvent postuler : les élus de la commune, les personnes en congé parental, les personnes travaillant dans les fonctions publiques à temps partiel choisi, les personnes en cessation progressive d'activité ainsi que les préretraités.

Votre mission consistera à :

- ⇒ **Déposer** à domicile les questionnaires du recensement à savoir une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant à domicile, quel que soit son âge.
- ⇒ **Récupérer** les documents lorsque ceux-ci sont remplis si les habitants ont souhaité remplir un bulletin papier (depuis 2015, il est possible de remplir directement sur internet les bulletins individuels).
- ⇒ **Se présenter** régulièrement en mairie pour faire le point et rapporter les questionnaires de recensement remplis. Les modalités de rémunération vous seront communiquées lors de votre entretien.

Indemnités, formation et suivi sont assurés. Les modalités vous en seront communiquées lors d'un premier entretien. **Contactez le secrétariat de mairie au : 05 49 04 50 25**

« Trait d'union » est un bulletin périodique reprographié et diffusé par la municipalité de Frontenay-Rohan-Rohan

Mairie, place René Cassin, 79270 – Tél : 05 49 04 50 25

Site Internet : www.frontenayrr.fr courriel : services.mairie@wanadoo.fr

Directeur de la publication : **Bernard Baraud**, coordination de la rédaction : **Alain Chauffier**.

Membres du comité de rédaction : Elisabeth Degorce, Cécile Draunet, Katia Gabiller, Valérie Mesnard, Bruno Paroldo, Olivier Poiraud.